

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 20 avril 1999 à 19 h 10, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Marie-Josée Bergeron	Monsieur Michel Paillé
Madame Carole Boisclair	Madame Nicole Périgny
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Grégoire Rompré
Madame France Désaulniers	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant
Madame Nicole B.-Girard	Madame Maryse Villemure-Plante
Madame Johanne H.-Brousseau	

AINSI QUE mesdames Louise Piché et Josiane Richard, commissaires représentantes du comité de parents.

Monsieur Michel Paillé a quitté à 21 h 35 alors que madame Maryse V. Plante a quitté à 23 h 15. De même, ont quitté à 23 h 20, madame Marie-Josée Bergeron et monsieur Mario Champagne.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean Lavoie. Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Monsieur Ghislain Drolet	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Claude Rousseau	Directeur des Services de l'enseignement
Monsieur Réjean St-Arnaud	Directeur du Carrefour Formation Mauricie
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de monsieur Michel Bellemare, membre du conseil d'établissement de l'école Immaculée-Conception, de mesdames Carmen Genest et Johanne Fortin, respectivement présidente des conseils d'établissement des écoles Sablon d'Or et la Croisière ainsi que deux autres citoyennes.

Président

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et des procès-verbaux des dernières séances du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 495 0499 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0499-17 soit adopté en y ajoutant l'article suivant :

10.1 Modalités de fin d'emploi.

QUE par ailleurs soit prévu la tenue d'un huis clos après l'article 9 de l'ordre du jour et que les articles 10.1, 5.2 et 5.4 de l'ordre du jour soient considérés pendant ce huis clos;

QUE finalement, et compte tenu de l'absence de la direction d'école, que le volet primaire prévu à l'article 5.1 soit reporté à une prochaine séance.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 496 0499 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie des procès-verbaux des séances du conseil des commissaires tenues les 6 et 13 avril 1999 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ces procès-verbaux;

QUE les procès-verbaux de ces séances, inscrits sur les documents 0499-18 et 0499-19 soient adoptés avec les modifications suivantes :

- Au procès-verbal du 6 avril 1999, à la page 230, dernier paragraphe, la phrase « Finalement, Fany Duhaime remet une cassette de chants réalisée avec Samuel Bertrand » soit remplacée par la suivante : « Finalement, Fany Duhaime remet une cassette présentant la vie de l'école réalisée avec Samuel Bertrand ».
- Au procès-verbal du 13 avril 1999, la présence de monsieur Réjean Gélinas soit indiquée dès l'ouverture de la séance et qu'à la page 240, la phrase « Messieurs Serge Lafontaine et Réjean Gélinas sont respectivement arrivés à 19 h 30 et 19 h 45 » soit remplacée par la suivante : « Monsieur le commissaire Serge Lafontaine est arrivé à 19 h 30 ».

Adopté unanimement

Président

Considération est après faite par les commissaires d'un résumé de correspondance. Eu égard à ce résumé, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Changement de
nom de l'école
St-Roch de
Mékinac

RÉSOLUTION 497 0499 : CONSIDÉRANT que les intervenants de l'école St-Roch de Mékinac ont effectué des démarches afin de modifier le nom de cette école ;

CONSIDÉRANT qu'un projet de nom a été soumis à l'attention de la Commission de toponymie du Québec et que cette dernière a émis un avis de conformité quant au nom proposé;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement et la direction d'école de l'école St-Roch de Mékinac ont présenté une demande à la commission scolaire afin qu'il soit donné suite à la modification du nom de l'école;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que l'acte d'établissement de l'école St-Roch de Mékinac soit modifié par le changement de nom de l'école St-Roch de Mékinac par celui de « École de la Vallée-de-Mékinac »;

QUE ce changement de nom soit effectif à compter du 1^{er} juillet 1999.

Adopté unanimement

Dépôt d'un résumé
de correspondance

RÉSOLUTION 498 0499 : Monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE que soit déposé un résumé de correspondance reçue en date des 15 et 20 avril 1999, décrit sur le document 0499-20.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite les personnes présentes à prendre la parole. Sur ce, madame Johanne Fortin, présidente du conseil d'établissement de l'école La Croisière de Saint-Séverin de Proulxville, exprime en rapport avec le plan d'effectifs du personnel de direction d'école, des craintes d'avoir une direction d'école ayant la responsabilité de trois (3) écoles. De plus, il est notamment exprimé le désir d'assurer une stabilité d'affectation de la direction d'école. La présidente du conseil d'établissement mentionne également leur souhait d'être jumelé seulement avec une autre école, laquelle devrait être située à proximité.

Monsieur le président rappelle alors que l'exercice relatif au plan d'effectifs des directions d'école s'exerce dans le cadre d'une répartition équitable des ressources, dont les directions d'école.

Président

Secrétaire

Par la suite, madame Carmen Genest, présidente du conseil d'établissement de l'école le Sablon d'Or, prend la parole. Elle mentionne alors partager la préoccupation de la stabilité d'affectation de la direction d'école. Elle fait part de leur désaccord d'être jumelé avec l'école La Croisière et souhaite être jumelé avec une autre école. Elle souligne également la difficulté anticipée pour la direction d'école d'avoir à gérer trois (3) budgets avec trois (3) écoles. De même, des préoccupations sont soulevées quant à des coupures de services pour les postes de secrétariat et signale l'importance d'assurer une présence-école. Il est également fait part de l'impact généré par les déplacements significatifs qu'aura à faire la direction d'école entre ses écoles.

Monsieur Michel Bellemare, membre du conseil d'établissement de l'école Immaculée-Conception, s'adresse après cela aux commissaires. Il exprime d'abord le regret que le sujet concernant le plan des effectifs des directions d'école soit considéré à huis clos. Sur ce, monsieur le président Jean-Yves Laforest mentionne qu'un tel huis clos est nécessaire compte tenu qu'il est question de membres du personnel. Par la suite, monsieur Bellemare s'enquiert de l'état du dossier quant à la démarche de son conseil d'établissement relativement à la location de locaux à l'école Immaculée-Conception. Monsieur le président Jean-Yves Laforest indique que le conseil des commissaires a convenu d'un statu quo dans ce dossier et qu'il ne sera ainsi pas donné suite à la demande du conseil d'établissement. Finalement, monsieur Bellemare souhaite la mise sur pied rapide d'un comité de travail sur la place de la religion à l'école. Monsieur le président Jean-Yves Laforest confirme que ce dossier fera partie des mandats de travail pour la prochaine année scolaire.

Consécutivement et en conformité avec l'ordre du jour, monsieur Réjean St-Arnaud est invité à présenter le centre de formation professionnelle du Carrefour Formation Mauricie. Monsieur St-Arnaud dresse alors un portrait des principaux services ou dossiers à souligner concernant le Carrefour Formation Mauricie. Il est alors notamment fait part de l'alphabétisation, du bureau d'emploi, d'un projet avec la Maison des Jeunes de Shawinigan-Sud, de l'entente avec l'entreprise Hewitt Caterpillar, de la démarche d'accréditation ISO-9000 et de la négociation d'une entente de partenariat avec Vallée-du-Parc et l'entreprise Bombardier. Monsieur St-Arnaud porte finalement à l'attention des commissaires les problèmes d'espace physique vécus actuellement au Carrefour Formation Mauricie. Au terme de discussions avec monsieur St-Arnaud, monsieur le président Jean-Yves Laforest remercie ce dernier pour sa présentation.

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général, monsieur Jean Lavoie, soumet aux commissaires un document relatif à une analyse de péréquation des ressources. Il est convenu que les commissaires prendront connaissance de ce dossier et que celui-ci sera réinscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil des commissaires. Un dépôt du document est effectué.

Président

Dépôt du document
« Analyse de péréquation des ressources »

RÉSOLUTION 499 0499 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déposé le document 0499-21 concernant une analyse de péréquation des ressources.

Adopté unanimement

En ce qui a trait à l'article 5.5 de l'ordre du jour, le directeur général, monsieur Jean Lavoie, indique que des démarches sont toujours en cours afin d'identifier un représentant au comité de concertation en prévention des toxicomanies pour le Centre de service La Tuque.

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement, monsieur Claude Rousseau présente avec recommandation quant au calendrier scolaire 1999-2000. Il est alors donné suite à cette recommandation.

Calendrier scolaire 1999-2000

RÉSOLUTION 500 0499 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que le calendrier scolaire 1999-2000 des ordres d'enseignement primaire et secondaire soit adopté tel que décrit au document 0499-22.

Adopté unanimement

Poursuivant, monsieur Rousseau présente un projet de règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et du premier cycle au second cycle du secondaire. Après avoir pris connaissance du projet, il est décidé de l'adopter.

Règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et du premier cycle au second cycle du secondaire

RÉSOLUTION 501 0499 : CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit, en conformité avec l'article 233 de la Loi sur l'instruction publique, établir les règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et celles pour le passage du premier au second cycle du secondaire;

CONSIDÉRANT que les consultations requises par la Loi sur l'instruction publique ont été effectués;

La commissaire représentante du comité de parents, madame Louise Piché PROPOSE que les « Règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement du secondaire et du premier cycle au second cycle du secondaire » soient adoptées telles que décrites au document 0499-23.

Adopté unanimement

Président

Dans un autre ordre d'idées, et en référence à l'article 7 de l'ordre du jour, monsieur Jean-Pierre Hogue fournit des informations concernant un projet d'implantation du système informatisé de gestion des effectifs en formation professionnelle et en formation générale 1999-2000. Il est alors notamment indiqué que ce dossier demeure sous étude et qu'il sera présenté pour fins de décision vers le mois d'août ou septembre prochain.

Les membres du conseil des commissaires considèrent après cela les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Monsieur Denis Émond présente alors un projet de programme d'aide aux employés. Au terme de cette présentation, il est convenu du dépôt du projet, lequel sera soumis ultérieurement pour fins d'adoption, et ce après consultation des intervenants de la commission scolaire.

Dépôt du projet
d'aide aux
employés

RÉSOLUTION 502 0499 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déposé le document 0499-24 relatif à un projet d'aide aux employés.

Adopté unanimement

Poursuivant et eu égard aux sujets relatifs aux Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier mentionne qu'il y a lieu de reporter la considération de l'article 9.1 concernant la vente de l'école Méki-Joie de Saint-Joseph de-Mékinac compte tenu que l'autorisation ministérielle est toujours en attente.

À ce moment-ci, soit à 21 h 15, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 503 0499 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour une période de 20 minutes.

Adopté unanimement

À 21 h 35, il est procédé à la rouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 504 0499 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit rouverte.

Adopté unanimement

En conformité avec l'ordre du jour, il est alors procédé à la tenue d'un huis clos.

Président

Huis clos

RÉSOLUTION 505 0499 : La commissaire représentante du comité de parents madame Josiane Richard PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent alors les dossiers relatifs 1) aux modalités de fin d'emploi, 2) au plan d'effectifs du personnel de direction d'école et 3) au reclassement de personnel de direction d'école et d'un administrateur.

À 23 h 20, il est procédé à la rouverture de la séance.

À la rouverture, l'absence est constatée de madame Maryse Villemure Plante, de madame Marie-Josée Bergeron et de monsieur Mario Champagne.

Rouverture de la séance

RÉSOLUTION 506 0499 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance soit rouverte au public.

Adopté unanimement

Eu égard aux sujets discutés en huis clos, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Plan d'effectifs du personnel de direction d'école

RÉSOLUTION 507 0499 : Madame la commissaire Johanne H.Brousseau PROPOSE que soit adopté le plan d'effectifs du personnel de direction d'école tel que présenté par le directeur général et décrit au document 0499-25.

Adopté unanimement

Reclassement de personnel de direction d'école et d'un administrateur

RÉSOLUTION 508 0499 : CONSIDÉRANT, par la suite d'une demande du personnel de direction et d'un administrateur de l'école secondaire Paul-Le Jeune, qu'une étude relative aux classes d'emploi applicable à ce personnel a été réalisée;

CONSIDÉRANT, par suite de cette étude, que des modifications aux classes d'emploi peuvent être apportées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que le personnel de direction d'école et un administrateur de l'école secondaire Paul-Le Jeune soient reclassés tel que recommandé par le directeur général (référence document 0499-26).

Adopté majoritairement

Président

Secrétaire

À 23 h 25, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 509 0499 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE
que soit déclarée close la présente séance du conseil des
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire